

« Si les dirigeants d'ING ont menti, pas de quartier »

PANAMA PAPERS Les parlementaires plaident pour un volet judiciaire à l'enquête

► Le ministre des Finances a demandé à l'Inspection spéciale des impôts d'enquêter sur le cas ING.
► Les ex-membres de la commission Panama s'estiment trompés par les dirigeants de la banque.

Il n'y a pas assez de banquiers en prison, je l'ai toujours dit. Je ne suis malheureusement pas surpris par ces révélations. Ces mots, bien sentis, sont ceux du député MR Benoît Piedboeuf, ex-membre de la commission Panama, lancée en avril 2016 dans la foulée des Panama Papers révélés par l'ICLI (dont fait partie *Le Soir*) et clôturée en octobre dernier.

Si on lui a demandé, à nouveau, son sentiment sur le monde bancaire belge, c'est parce que samedi, *Le Soir*, dans le cadre du second volet des Panama Papers, vous révélait que le nom d'ING Belgique, via sa succursale suisse (qui contrairement à une filiale ne dispose pas d'identité juridique propre et dépend donc directement de la banque), apparaît à 965 reprises dans les documents « screenés » ces derniers mois par le consortium de journalistes. Parmi ces occurrences, au moins 25 sociétés offshore - logées au Panama ou aux îles Vierges - ont été repérées. La plupart liquidées aujourd'hui, mais pas toutes. Des structures souvent, liées à de puissants hommes d'affaires russes, actifs dans le pétrole ou le gaz.

Volet judiciaire

Or, en 2016, devant toujours cette même commission Panama, Rik Vandenberghe, alors encore patron d'ING Belgique, avait assuré que « la banque n'avait plus de contacts avec des structures dans les paradis fiscaux ». Des déclarations qui

posent question : plusieurs offshore liées à un compte bancaire ING sont encore actives à l'heure actuelle et l'un des plus récents documents de la fuite date du 21 juillet... 2017. « S'il s'avère que les dirigeants d'ING Belgique ont bel et bien menti aux parlementaires, on ne devrait pas leur faire de quartier », poursuit le député.

Dans l'opposition, on tient, cette fois, exactement le même discours. « Systématiquement, quand on les interroge, les banques nous répondent "qu'elles ne mangent pas de ce pain-là",

que l'autocontrôle évite ce type d'aventures. Mais ces propos "rassurants" ne résistent pas à l'épreuve des faits », constate Georges Gilkinet (Ecolo). Ce week-end, le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), s'est concerté avec l'ISI, l'Inspection spéciale des impôts, afin qu'une enquête soit ouverte pour clarifier les pratiques d'ING Belgique. « Pas suffisant » pour les parlementaires, qui s'interrogent, en sus, « sur les moyens accordés à l'organisme pour bien faire son travail ».

On plébiscite donc partout un

volet judiciaire à l'enquête. « Il serait bien vu que le ministre de la Justice s'en mêle. On parle peut-être bien ici de blanchiment

d'argent, d'infraction aux lois bancaires, de faux en écriture », suggère le député PS Ahmed Laaouej.

ING « ne se reconnaît pas »

Mais pas seulement. Les mesures déjà prises par le gouverne-

ment pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et leur efficacité potentielle interrogent.

A.C.

« J'ai envie de demander à M. Van Overtveldt, quid des 200 dossiers déjà ouverts par l'ISI suite au premier volet des Panama Papers ? Il serait temps qu'un suivi soit effectué », estime Benoît Dispa (CDH). Au PS, on plaide surtout pour un screening complet des activités « offshore »

du secteur financier belge. Également pour donner à la Banque nationale de Belgique, régulateur du secteur, un rôle à jouer dans la détection de ce type de montage financier (lire ci-contre). Certains, comme Ecolo, rappellent encore « qu'il faudrait renforcer les pénalités à l'égard des banques qui seraient complices de fraude, jusqu'au retrait de leur licence ».

Pendant ce temps-là, chez ING, la direction, elle, s'étonne : « Nous avons pris connaissance des articles sur les activités d'ING à Genève. ING ne se reconnaît pas dans l'image qui est présentée. ING est pleinement engagée à se conformer aux lois, réglementations et normes éthiques en vigueur sur tous les marchés dans lesquels elle opère. » Contacté par nos soins, son ex-CEO, Rik Vandenberghe, estime « qu'ayant quitté la banque, il

n'a pas à faire de déclaration ». Pas certain que cela rassasie nos parlementaires. ■

AMANDINE CLOOT

RESPONSABILITÉ

Commission spéciale : pas de serment

La commission Panama était ce que l'on appelle une commission « spéciale ». Contrairement à une commission d'enquête parlementaire, les témoins convoqués ne doivent pas prêter serment avant leurs déclarations. Leur responsabilité pénale n'est donc pas directement engagée en cas de mensonge. « Nous avons demandé la tenue d'une commission d'enquête, notamment pour ces raisons. Le Parlement aussi doit se doter des outils adéquats face à des questions aussi graves. Cela n'a pas été le cas ! », regrette, à ce sujet, le député Ecolo Georges Gilkinet.

A.C.

RÉGULATEUR

La Banque nationale a ouvert une enquête

Il nous revient à bonnes sources que le régulateur du secteur bancaire a ouvert une enquête autour du cas ING. Du côté de la Banque nationale de Belgique, on se borne à dire que « l'on ne peut pas faire de commentaires sur une banque individuelle ». Mais que « la banque, dans son rôle de superviseur, analyse toujours l'actualité et prend le cas échéant les mesures nécessaires ».

A.C.